



Communiqué de presse

Date 19.3.2019
Embargo 19.3.2019, 09:30

Accord entre le Surveillant des prix et les CFF : un bon de 15 francs pour les 2,6 millions de détenteurs d'un demi-tarif

Le Surveillant des prix s'est mis d'accord avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) sur un ensemble de mesures de grande envergure en faveur de la clientèle des CFF. Selon la déclaration commune, les utilisateurs du trafic longue distance bénéficieront des bons résultats de 2018. Des crédits et des réductions seront offerts à tous les segments de la clientèle.

Des crédits sur le compte client et des bons pour un surclassement pour tous les détenteurs d'un abonnement demi-tarif

Tous les voyageurs qui, au 1^{er} août 2019, sont en possession d'un abonnement demi-tarif recevront, au plus tard à la fin novembre 2019, un crédit de **15 francs** sur leur compte client.

En outre, dès mai 2019, tous les détenteurs d'un abonnement demi-tarif recevront par la poste des **bons pour un surclassement** d'une valeur totale de 20 francs. Ces bons pourront être échangés, seuls ou en cumulant d'autres offres, au guichet ou directement auprès du personnel du train lors d'un trajet longue distance, jusqu'au 31 janvier 2020. S'ils sont utilisés auprès de personnel du train, la surtaxe habituellement requise ne sera pas demandée, de sorte que les bons peuvent aussi être utilisés de façon spontanée en cas de grande affluence.

Bons de 100 francs pour les détenteurs d'un abonnement de parcours, d'un abonnement modulable ou d'un abonnement Évasion

En mai 2019, tous les détenteurs d'un abonnement de parcours, d'un abonnement modulable ou d'un abonnement Évasion (au 31 décembre 2018) recevront par la poste un bon de 100 francs (subdivisé en différents montants). Ces bons peuvent être utilisés au guichet pour toute prestation de transport des CFF ou pour se restaurer à bord des trains jusqu'au 31 janvier 2020. Ils peuvent notamment permettre d'obtenir une réduction lors de l'achat ou du renouvellement d'un abonnement.



Pas de réintroduction des frais de dépôt de l'abonnement général (AG)

À la suite de la baisse de la TVA en 2018, les CFF et le Surveillant des prix étaient convenus de la suppression, entre mars 2018 et février 2019, des 10 francs de frais de dépôt de l'AG. Cette taxe est définitivement abolie. Afin d'assurer la continuité, cette mesure entre en vigueur dès le 1^{er} mars 2019. Les détenteurs de l'AG peuvent bénéficier de remboursements substantiels sur le compte client grâce au dépôt de l'abonnement. Le tableau annexé illustre, exemple à l'appui, que le dépôt de l'AG permet de réaliser de grandes économies.

Outre les crédits et les bons mentionnés, le **contingent de billets dégriffés sera massivement augmenté en 2019**. L'offre de billets dégriffés permettra d'économiser 100 millions de francs par rapport au tarif normal. Tous les voyageurs, excepté les détenteurs d'un AG, peuvent en profiter, avec ou sans abonnement. Si les économies restent inférieures de plus de 13 millions de francs à l'objectif de 100 millions fixé, la différence sera remboursée, avant le 1^{er} avril 2020, sous forme de crédits sur le compte client de tous les détenteurs d'un abonnement demi-tarif.

Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Annexes :

- Exemple illustrant les économies possibles en cas de dépôt de l'AG
- Composition et effet des mesures (montants imputables selon le Surveillant des prix)



Annexe

Exemple illustrant les économies possibles grâce au dépôt de l'AG

Conditions :

Dépôt d'au moins 5 jours consécutifs et de 30 jours au maximum par an ; seulement à l'avance par exemple par téléphone au Service center de l'AG (0848 44 66 88, 0.08 francs/min.).

Type d'AG	AG adulte 2e classe		AG adulte 1re classe		AG junior	
Prix	CHF	3'860	CHF	6'300	CHF	2'650
Montant maximum pouvant être remboursé	CHF	317	CHF	518	CHF	218
Exemples de périodes de dépôt et crédits correspondants						
Vacances de ski	5 jours	CHF 53	CHF 86	CHF 36		
Week-end prolongé pour l'Ascension	5 jours	CHF 53	CHF 86	CHF 36		
Vacances d'été	14 jours	CHF 148	CHF 242	CHF 102		
Formation	5 jours	CHF 53	CHF 86	CHF 36		
Total	29 jours	CHF 307	CHF 501	CHF 211		

Paquet de compensation des bénéfices réalisés dans le trafic longue distance 2018

	Montant par crédit / bon / dépôt
Crédit abonnement demi-tarif	CHF 15.00
Bon surclassement pour les détenteurs d'un demi-tarif	CHF 20.00
Bon pour les abonnements de parcours, modulables et Évasion	CHF 100.00
Suppression des frais perçus pour le dépôt de l'AG	CHF 10.00
Montant total des rabais	
Total des mesures	53 MCHF
<i>Économies prévues grâce aux billets dégriffés (cf. suivi)</i>	<i>100 MCHF</i>
dont économies imputables selon la SPR	30 MCHF
Total des mesures, y c. économies imputables réalisées grâce aux billets dégriffés, retenue par la SPR	83 MCHF